



Compte-rendu du CA du CESOP 27 octobre 2022 - Réunion en visio

Membres titulaires présents votants

Michel ANDRE, Maïder BUGNON OLANO, Corinne DAUBAS, Jean-Laurent DOURNAUX, Sylvie LEMAÎTRE, Catherine MUSEY, Sangitiana RAKOTOZAFY, Françoise ROQUES, Cécile VENEAU, Yamina SAGHI

Membre suppléant

Christine CHAUMONT

Membres titulaires excusés

Florence HENRY, Farid HOUSNI, Félix MAOULY, Philippe ROUSSEAU, Nicole HALLET

Invités présents

Claire BERNARD, Renaud ROMAGNAN (trésorier CLAS Meudon), Emmanuel THETAS (président CLAS Nançay)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h30, il y a 10 votants.

1. Désignation des président et secrétaires de séance

Présidente de séance : Catherine MUSEY

Secrétaire de séance : Cécile VENEAU avec le soutien de Claire BERNARD

Point 1 Vote désignation de la présidente et de la secrétaire de séance : Unanimité pour.

2. Approbation de l'ordre du jour

Trois questions diverses ont été soumises :

- Contact avec le CAES pour le renouvellement de la convention CAES/CESOP

Ce point sera traité en questions diverses à l'ordre du jour

- Complément d'analyse des sols de Meudon

Ce point sera traité en questions diverses à l'ordre du jour

- Subvention des frais de transport Nançay-Paris pour les voyages

Ce point sera abordé au prochain CA



Ordre du jour du CA :

1. Désignation des président et secrétaires de séance	1
2. Approbation de l'ordre du jour	1
3. Approbation du compte-rendu de réunion du 31/03/2022	2
4. Grille des subventions commission enfance vacances voyage (vote).....	2
5. Tarifs du CLE (vote).....	3
6. Compensation CESOP/CAES pour le CLE (vote).....	3
7. Salaire des personnels du CLE (vote).....	4
8. Budget prévisionnel 2023 (vote)	4
9. Recrutement d'un archiviste (vote).....	7
10. Départ de Mme Holle du CA du CESOP	7
11. Point d'information sur l'attribution d'un avoir pour un séjour de la commission vacances.....	7
12. Bilan des forums et 50 ans du CESOP	8
13. Dérogation au nombre minimum de participants aux activités des CLAS pour 2022-2023 (vote).....	9
14. Point avancement commissions et groupes de travail	9
15. Questions diverses	10
16. Date de la prochaine réunion du CA du CESOP	10

Point 2 Vote de l'ordre du jour moyennant les points ajoutés en questions diverses : Unanimité Pour

3. Approbation du compte-rendu de réunion du 31/03/2022

Moyennant des corrections de mise en forme et de coquilles, de la rectification du nom de Sangitiana RAKOTOZAFY et de la modification au point 8 de « fichier CR CA CESOP 20220331.pdf » en « Projet de compte-rendu du CA du CESOP du 31 mars 2022 ».

Point 3 Vote de validation du CR du 16/06/2022 : 8 Pour, 2 Abstentions (absence lors du dernier CA)

4. Grille des subventions commission enfance vacances voyage (vote)

Jean-Laurent DOURNAUX rappelle les principes de calcul des grilles de subvention adoptés lors des précédents CA du CESOP :

La base du minimum du quotient familial (Qfmin) est le SMIC.

La base du maximum du quotient familial (Qfmax) et des plafonds de subvention des commissions est l'IPC.

La base pour les montants maximums des prêts et aides est le salaire moyen de la fonction publique d'État (FPE)

En 2019, le plafond du séjour de la commission Voyages a été augmenté de 1 577 à 1 800 €.



Cette augmentation a été reconduite en 2020 et en 2021.

On constate une forte inflation en 2022 avec une augmentation de l'indice des prix à la consommation de 5,6% par an.

Jean-Laurent DOURNAUX propose d'appliquer le même principe de calcul que les années précédentes, y compris l'utilisation de l'IPC 2022 et de conserver le plafond pour la commission Voyage à 1 800 €. Ce plafond serait aujourd'hui de 1 680,59 € s'il n'avait pas été relevé en 2019.

Point 4 Vote grille de subventions commissions enfance, vacances, voyages : Unanimité Pour

5. Tarifs du CLE (vote)

Jean-Laurent DOURNAUX propose d'appliquer le même principe que les années précédentes à savoir :

- Application d'un taux pour l'augmentation des tarifs jours min/max et de la borne minimale du QF calculé d'après l'augmentation des salaires (SMIC et augmentation des salaires du CLE), des repas et de l'inflation (IPC)

- La répartition des dépenses entre les postes salaires, repas et équipement est stable d'après le bilan du CLE (60, 15, 25%).

Le taux pour 2023 est de 3,3%, ce qui donne les tarifs suivants :

	2022	2023
Qfmin	4 786	4 944
Qfmax	21 221	21 221
Tmin	4,86	5,02
Tmax	16,17	16,70

Catherine MUSET propose qu'on se repose l'année prochaine la question de l'augmentation du Qfmax qui n'a pas bougé depuis plusieurs années. Claire BERNARD précise que l'objectif du maintien du Qfmax est que cela profite aux revenus les plus modestes, tant que le CESOP peut l'assumer financièrement.

Point 5 Tarifs du CLE : Unanimité Pour

6. Compensation CESOP/CAES pour le CLE (vote)

Jean-Laurent DOURNAUX demande la reconduction de la compensation par le CESOP de la différence de subvention entre les agents CNRS et les agents MEN



L'objectif est que, quelle que soit sa provenance (CAES ou MEN), un agent de l'OP paie le même tarif. Cela nécessite une compensation prise en charge par le CESOP, sachant que la subvention CAES est plus faible que celle provenant du CESOP et que les tarifs CAES sont réactualisés aux alentours de décembre.

Claire BERNARD précise que la subvention réelle n'est connue qu'en fin d'année, quand on sait combien d'agents ont utilisé le CLE.

Jean-Laurent DOURNAUX indique la base de calcul de la subvention du CAES : pour 2021 : Qfmin : 4340, Qfmax : 20315, Tmin : 5,20 €, Tmax : 20,28 €.

Point 6 Compensation CESOP/CAES pour le CLE : Unanimité Pour

7. Salaire des personnels du CLE (vote)

Jean-Laurent DOURNAUX propose de reconduire des barèmes suivants (CA du CESOP novembre 2014) :

- animateur non diplômé embauché en 2023 : SMIC + 2%
- animateur non diplômé en contrat en cours : + 0,5% (par rapport à l'année précédente)
- animateur diplômé embauché en 2023 : SMIC + 5%
- animateur diplômé en contrat en cours : + 0,5% (par rapport à l'année précédente)

Pour les postes de directrice et de secrétaire-comptable, les augmentations de salaires sont régies par les grilles de la convention collective nationale de l'animation

- Directrice : groupe E
- Secrétaire-comptable : groupe F avec une modification du statut de la secrétaire-comptable qui part en retraite en 2022 et qui poursuivra l'activité au sein du CESOP avec le statut d'autoentrepreneur (modification prise en compte dans le dialogue budgétaire de juillet)

NB : Le salaire de la secrétaire-comptable ne sera plus régi par une grille quand elle sera passée au statut d'autoentrepreneur.

Point 7 Salaire des personnels du CLE : Unanimité Pour

8. Budget prévisionnel 2023 (vote)

Jean-Laurent DOURNAUX présente les hypothèses d'élaboration du budget 2023

- Reprise progressive d'activité (niveau entre 2021 et 2019, année de référence) et pas d'annulation d'activité
- Baisse de la subvention de la commission Enfance (4 000 €) qui reste cependant supérieure au niveau de 2019
- Augmentation de la subvention du CLE (en déficit depuis plusieurs années)



- Organisation d'un week-end par la commission Voyage
 - 25 participants, budget / personne : 600 € (< 576 €)
- Prise en compte de la révision du RI de la commission Aides
 - 2 aides à 800 € et 1 financement de visa à 400 €
- Augmentation de 1 000 € du budget de fonctionnement pour intégrer d'éventuels frais de formation
- Modification du statut de la secrétaire-comptable
- Subvention du CLAS-Meudon non intégralement consommée
 - Cela n'apparaît pas dans le budget 2023
 - Une réactualisation est probable en 2024 et sera décidé en concertation avec le CLAS-MEUDON

Il est prévu de mener en interne une réflexion sur l'adéquation des activités proposées et les besoins des agents, en lien avec les valeurs du CESOP et la participation à la Qualité de vie au travail

Budget prévisionnel

- Le budget est construit avec un léger prélèvement dans le fonds de roulement (427 €) et une subvention OP similaire aux années précédentes de 118 533 €
- La dotation spécifique fonds d'aide est estimée à 2 000 € (sachant que la dotation au fonds d'aide de 2 000 € sur 2022 a été suspendue d'un commun accord avec la DGS du fait de son statut excédentaire)

Le budget du CESOP sera présenté au CA du 9 décembre. Le VP CA sera questionné pour savoir ce qui est attendu du CESOP pour cette présentation au CA. Le contexte budgétaire de l'Observatoire est très contraint et l'établissement cherche à faire des économies en diminuant le budget de ses composantes. Il a été rappelé à l'OP que le CESOP n'est pas une UB et que le traitement de son budget doit être spécifique.



Budget prévisionnel 2023 (Version 1.0)

DEPENSES			RECETTES		
	Année 2021	Année 2023		Année 2021	Année 2023
ENFANCE	4 124	7 500,00 €	Part. agents Enfance	2 198	3 700,00 €
VACANCES	21 299	29 000,00 €	Part. agents Vacances	11 785	13 600,00 €
VOYAGES - WEEK-END	3 680	21 000,00 €	Part. agents Voyages et week-end	3 680	10 500,00 €
RETRAITES (Noël + Sortie)	2 260	6 500,00 €	Part. agents Retraités	378	2 500,00 €
PRÊT		1 000,00 €	PRÊT		1 000,00 €
CLAS-Paris	16 775	25 000,00 €	Part. agents CLAS-Paris	6 145	11 000,00 €
CLAS-Meudon	21 493	30 000,00 €	Part. agents CLAS-Meudon	7 316	12 000,00 €
CLAS-Nançay	4 088	9 900,00 €	Part. agents CLAS-Nançay	1 626	4 850,00 €
CLE hors secrétariat	109 972	90 000,00 €	CLE part. parents	30 944	30 000,00 €
CLE secrétariat (part CAES)	13 367	9 300,00 €	CLE part. CAES au salaire secrétariat	13 367	9 300,00 €
Salaire Secrétariat - part CESOP	12 532	8 700,00 €	Transfert de charges et provision CLE		
FRAIS GENERAUX	4 777	6 000,00 €	Produits financiers	388	390,00 €
Amortissements (Baby-foot, Piano, fitness, Cabane)		0,00 €	Subvention CAES (CLAS)	4 577	4 800,00 €
			Subvention CAES (CLE)	21 066	21 000,00 €
			Subvention IAP	274	300,00 €
			Subvention Observatoire	118 533	118 533,00 €
S/total	214 367	243 900,00 €	S/total	222 277	243 473,00 €
Provision pour fonds associatif	7 910	0,00 €	Prélèvement sur fonds associatif	0	427,00 €
TOTAL		243 900,00 €	TOTAL		243 900,00 €

DEPENSES			RECETTES		
	Année 2021	Année 2023		Année 2021	Année 2023
AIDE (3 sur l'année)	396	2 000,00 €	Fonds associatif réservé	695	695,00 €
			Dotation spécifique Observatoire	20000	2 000,00 €
TOTAL		2 000,00 €	TOTAL		2 695,00 €

Budgets 2022 et 2023 des commissions, CLAS et CLE

	2022	2023
Enfance	5 000	4 000
Vacances	18 500	18 500
Voyage	13 500	9 000
Retraite	4 000	4 000
CLE	34 933	35 933
CLAS M	21 600	21 600
CLAS N	5 500	5 500



CLAS P

14 000

14 000

Le budget de la commission voyages prend en compte l'alternance d'un grand voyage avec un séjour court sur 2 années consécutives. En 2023 il est budgété un court séjour.

Point 8 Budget prévisionnel 2023 : Unanimité Pour

9. Recrutement d'un archiviste (vote)

Cécile VENEAU présente le projet de don des archives du CESOP aux Archives Nationales du Monde du Travail qui nécessite un travail préparatoire sur les archives (tri, classement, conditionnement). Il est également nécessaire au bon fonctionnement du CESOP de numériser les archives avant qu'elles soient données. Ce travail est trop conséquent pour être réalisé en interne au CESOP et nécessite le recours à l'expertise d'un archiviste. Il est proposé d'en recruter un pour 4 à 6 mois, à un niveau de salaire légèrement au-dessus du SMIC. Le coût pour le CESOP est estimé à environ 13000€ pour un contrat de 6 mois.

Point 9 Recrutement d'un archiviste : Unanimité Pour

10. Départ de Mme Holle du CA du CESOP

Lors du CA du 16 juin 2022, la démission de Eléonore HOLLE du CA du CESOP a été voté ainsi que la titularisation de Yamina SAGHI au conseil d'administration du CESOP. Cette information doit être transmise à la préfecture dans les 3 mois, ce qui n'a pu être fait cet été. Le point est donc remis à l'ordre du jour du CA de ce mois d'octobre.

Point 10 Démission de Mme HOLLE du CA du CESOP. Mme SAGHI devient membre titulaire du CA du CESOP : Unanimité Pour

11. Point d'information sur l'attribution d'un avoir pour un séjour de la commission vacances

Jean-Laurent DOURNAUX rappelle le contexte : Suite à un dysfonctionnement du CESOP dans l'inscription d'un séjour « vacances », un agent qui avait réservé deux semaines dans une station n'a pu avoir qu'une semaine dans cette station et la deuxième semaine dans une station voisine. L'agent a eu des frais de taxi d'un montant de 180 € pour l'acheminement aller-retour entre les deux stations et à conserver la facture.

Le bureau du CESOP a décidé d'accorder un avoir du montant du taxi valable sur une prochaine réservation à cet agent.

Yamina SAGHI souhaite que les bénéficiaires du CESOP prennent en compte que l'implication dans le fonctionnement de l'association est bénévole et se fait en plus des obligations



professionnelles. Elle sera amenée à ne pas traiter un dossier si un manque de respect à son encontre se reproduit.

Catherine MUSET indique qu'il est prévu dans le règlement qu'un membre de l'association qui ne se comporte pas bien peut être exclu. Elle précise que les personnes qui se dévouent pour que le CESOP fonctionne, qui sont impliquées dans le bureau, les commissions, les CLAS et le CLE, doivent bénéficier d'un comportement correct et civil de la part des bénéficiaires. Elle en profite pour remercier toutes les personnes qui s'impliquent dans notre association.

Jean-Laurent DOURNAUX souhaite que les activités dans le cadre du CESOP soit valorisées par l'Observatoire. Pour cela il faut donner de la visibilité à ce qui est fait pour le CESOP du côté de l'Observatoire (par la transmission d'un organigramme par exemple).

Les demandes des agents sur la possibilité de modifier les modalités d'inscription et d'étendre les lieux de séjours est un sujet qui sera abordé au prochain CA où les missions des groupes de travail seront mises à plat et une réflexion globale sera menée sur l'adaptation entre l'offre et les attentes des membres, tout en restant dans les valeurs et les missions du CESOP.

12. Bilan des forums et 50 ans du CESOP

Fête des 50 ans à Meudon :

Catherine MUSET fait un retour sur les activités proposées lors des 50 ans du CESOP (apéritif, desserts, animations par les CLAS, tournois d'échecs et de pétanque, escape game, vélo-smoothies, visite des locaux, ...) Le budget pour l'ensemble des activités s'élève à moins de 8000€ qui était le budget prévisionnel pour l'organisation des 50 ans du CESOP. Des « souvenirs » ont été distribués aux participants qui sont venus nombreux (livrets, gobelets) et des posters confectionnés pour l'occasion. Deux mini-bus ont été mis à la disposition de Nancay pour les amener à Meudon.

Il y a eu 8 participants au tournoi d'échecs et la finale de pétanque s'est tenue entre Nancay et Meudon, qui a gagné. Les CLAS ont investi dans des plateaux d'échecs et dans des boules de pétanque avec l'idée de développer une activité échecs et de pétanque dans les CLAS.

Bilan des forums :

Celui de Paris était en octobre. Même si peu de personnes étaient présentes ce jour-là, les inscriptions se sont bien passées. Des jeux étaient disponibles, notamment un nouveau matériel de tir à l'arc.

Le forum à Meudon s'est déroulé en septembre avec une organisation un peu allégée car peu de temps après la fête des 50 ans.

Le forum de Nancay aura lieu en janvier.

Un flyer était distribué lors des forums pour présenter les activités du CESOP.



13. Dérogation au nombre minimum de participants aux activités des CLAS pour 2022-2023 (vote)

Dans le règlement intérieur il est prévu un minimum de 8 participants pour ouvrir une activité dans un CLAS et la subvention ne doit pas dépasser 50%. Les deux dernières années, du fait du COVID, une dérogation avait été votée.

Le CLAS Paris demande que cette dérogation soit renouvelée pour qu'une activité telle que le yoga puisse avoir lieu en 2022-2023 : il y a seulement 7 inscrits à cause du télétravail et le subventionnement à 75% permettrait de maintenir un tarif abordable pour ne pas perdre d'inscriptions.

La question se pose de revisiter le règlement intérieur dans les années à venir si les dérogations deviennent nécessaires chaque année et d'étudier l'harmonisation des tarifs entre Paris et Meudon pour une même discipline.

Il est proposé au vote, de façon dérogatoire et très exceptionnelle pour 2023, de baisser le minimum d'inscrits à une activité avec professeur rémunéré à 6 personnes et de porter le plafonnement de subvention maximum à 75%.

Point 13 Dérogation exceptionnelle 2022-2023 pour les activités des CLAS : Unanimité Pour

Départ Christine CHAUMONT et Françoise ROQUES.

14. Point avancement commissions et groupes de travail

GT 50 ans :

L'essentiel des activités est réalisé maintenant que la fête est passée.

GT com interne :

Les pages du CLAS Meudon sont sur le site CESOP. Il reste à intégrer le CLAS Nancy.

Commission retraité :

Une sortie-spectacle (roi lion) a lieu le 29/10 ainsi qu'un déjeuner dans une brasserie proche du théâtre Mogador.

Commission voyage :

Le week-end à Séville est prévu du 4 au 7 /11 avec 10 participants.

Commission vacances :

Le dépôt des dossiers pour les vacances d'hiver est en cours. Pour s'assurer d'avoir des places, il est conseillé de faire ses réservations au plus tôt.



15. Questions diverses

Contact avec le CAES pour le renouvellement de la convention CAES/CESOP

Corinne DAUBAS a remis à plat les informations transmises au CAES et a relancé le CAES qui a signalé ne pas avoir reçu les données en juillet.

La convention qui lie le CESOP au CAES arrive à terme et doit être refaite.

Il est décidé la création d'un GT pour s'occuper de ce point avec Corinne DAUBAS, Catherine MUSET, Claire BERNARD et Jean-Laurent DOURNAUX.

Complément d'analyse des sols de Meudon.

Un budget est à prévoir. Xavier BONNIN et Florence HENRY, qui portent le projet sont absents. Le budget pour les analyses a déjà été voté en CA. Jean-Laurent DOURNAUX a besoin des devis très rapidement. Ceux-ci seront présentés au prochain CA.

16. Date de la prochaine réunion du CA du CESOP

Un sondage va être fait pour voir la possibilité de tenir une réunion de CA en décembre.

La séance est levée à 12h15

Point 1 Vote désignation de la présidente et de la secrétaire de séance : Unanimité pour.....	1
Point 2 Vote de l'ordre du jour moyennant les points ajoutés en questions diverses : Unanimité Pour...	2
Point 3 Vote de validation du CR du 16/06/2022 : 8 Pour, 2 Abstentions (absence lors du dernier CA) ...	2
Point 4 Vote grille de subventions commissions enfance, vacances, voyages : Unanimité Pour	3
Point 5 Tarifs du CLE : Unanimité Pour	3
Point 6 Compensation CESOP/CAES pour le CLE : Unanimité Pour	4
Point 7 Salaire des personnels du CLE : Unanimité Pour	4
Point 8 Budget prévisionnel 2023 : Unanimité Pour	7
Point 9 Recrutement d'un archiviste : Unanimité Pour	7
Point 10 Démission de Mme HOLLE du CA du CESOP. Mme SAGHI devient membre titulaire du CA du CESOP : Unanimité Pour	7
Point 13 Dérogation exceptionnelle 2022-2023 pour les activités des CLAS : Unanimité Pour	9

Cécile VENEAU
Secrétaire du CESOP
c.veneau

Catherine MUSET
Présidente du CESOP
[Signature]